

Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM
Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tél. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
E-mail: cetim@bluewin.ch
Site web: www.cetim.ch

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
61^{ème} session (mars-avril 2005)
Point 11 de l'ordre du jour
Droits civils et politiques

Intervention orale du CETIM

Monsieur le Président,

Les violations des droits économiques, sociaux et culturels s'accompagnent plus souvent de celles des droits civils et politiques et vice-versa comme l'illustre la situation des droits humains dans de nombreux pays, prouvant une fois de plus l'indivisibilité de tous ces droits.

La situation des millions de familles de paysans, victimes de déplacements forcés dus en particulier aux conflits armés, aux constructions de barrages et d'infrastructures touristiques (hôtels, terrains de golf, supermarchés, etc.), confirme ce fait.

Bon nombre d'entre eux sont non seulement spoliés, mais ont à subir diverses répressions qui viennent s'ajouter aux dommages qui leur sont infligés. Par exemple, la concentration des terres cultivables dans les mains d'une minorité et la multiplication des traités de libre-échange ont des conséquences désastreuses pour ces paysans. Ceux-ci se trouvent non seulement privés de leur terre, mais également de l'accès aux graines locales et à l'eau, sans parler de la destruction de la biodiversité par de nouvelles techniques agricoles.

Le droit à la vie, les droits à la liberté d'association, de manifestations, d'opinion et d'expression, etc. de ces paysans sont bafoués lors de leurs protestations et mobilisations sociales. Ils sont parfois même criminalisées, sans parler de l'exclusion de la plupart d'entre eux du processus démocratique, comme d'ailleurs des systèmes de santé et d'éducation.

De nombreux leaders paysans sont victimes de harcèlements et de persécutions politiques. Des meurtres et menaces de mort font partie de la réalité quotidienne des organisations paysannes se battant pour leurs droits dans beaucoup de pays. Par exemple, en Afrique du Sud, 62 membres du Mouvement des Paysans sans Terres, ont été battus, roués de coups de pieds et insultés pendant leur manifestation pacifique; durant ces 15 dernières années dans le seul Etat de *Parana* au Brésil, 759 travailleurs agricoles et dirigeants syndicaux ont été tués; en Indonésie, 6 personnes ont été tuées à bout portant par la police, 27 ont été blessées et beaucoup de personnes ont été arrêtées.

Il faut également souligner que ces paysans ont souvent un accès très limité à la justice et que 10 000 paysans se sont suicidés en Inde ces deux dernières années.

Comme conséquences de tout cela, on se trouve dans une situation absurde : ceux qui produisent des aliments sont affamés, souffrent de malnutrition et sont privés de leurs droits les plus élémentaires.

C'est pourquoi, le CETIM appuie la demande de Via Campesina, mouvement international de paysans artisanaux et familiaux, pour l'adoption d'une Convention internationale sur les droits des paysans qui garantisse entre autre :

- Le droit à la vie et à un niveau de vie de vie suffisant ;
- Le droit aux ressources agraires ;
- Le droit aux graines et à l'agriculture ;
- Le droit au capital et aux moyens de production agricole ;
- Le droit d'accès à l'information et à la technologie agricole ;
- le droit à la liberté de déterminer le prix et l'accès au marché pour la production agricole ;
- Le droit à la protection des valeurs agricoles ;
- Le droit à la diversité biologique ;
- Le droit à la préservation de l'environnement ;
- Le droit à la liberté d'association.